



**United Nations  
Environment  
Programme**

Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/58  
29 octobre 2007



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-troisième réunion  
Montréal, 26 – 30 novembre 2007

**PROGRAMME DE PAYS: MONTENEGRO**

Le présent document comporte :

- La fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Les observations et les Recommandations du Secrétariat du Fonds
- La lettre de transmission du gouvernement du Monténégro
- La feuille de couverture du Programme de pays
- Le programme de pays (Résumé analytique)

Pre-session documents of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol are without prejudice to any decision that the Executive Committee might take following issuance of the document.

For reasons of economy, this document is printed in a limited number. Delegates are kindly requested to bring their copies to the meeting and not to request additional copies.

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS DU MONTENEGRO

*Unité nationale de l'ozone*

### *Situation de la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal*

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		23 oct. 2006	21 jan. 2007
Protocole de Montréal (1987)		23 oct. 2006	21 jan. 2007
Amendement de Londres (1990)		23 oct. 2006	21 jan. 2007
Amendement de Copenhague		23 oct. 2006	21 jan. 2007
Amendement de Montréal (1997)		23 oct. 2006	-
Amendement de Beijing (1999)		23 oct. 2006	-

**Production des substances réglementées:** Aucune substance réglementée produite  
**Consommation des substances réglementées:(2006)** tonnes métriques  
 (autre que les HCFC) 14,1 tonnes pondérées (PAO

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon121	Halon130	TOTAL	CTC	TCA	BM
SAO						14				0,1		
PAO						14				0,1		

**Répartition des PAO par substance:** CFC 99% CTC 1%

**Répartition des PAO par secteur:** Aérosol Mousses Halons Réfrigération Solvant BM  
 Consommation (tonnes PAO): 14  
 Pourcentage du total: 99,9%

PROTOCOLE DE MONTRÉAL	(tonnes PAO)	CFC	Halons	CTC
Consommation de référence		104,9	2,3	1,1
Niveau de consommation admissible 2007		15,7	1,2	(en 2005) 0.16

Source: Programme de pays (2007)

### Programme de pays

**Durée du programme de pays:** 2 ans (2008-2010)  
**Objectif d'élimination des SAO:** Élimination totale avant la fin de 2009  
**Domaine prioritaire d'élimination:** Secteur de l'entretien en Réfrigération  
**Coûts des activités menées dans le pays** 450 000 \$US

#### **Stratégie:**

*Le gouvernement a pris l'engagement d'éliminer la consommation des SAO à travers une combinaison des politiques gouvernementales avec des activités d'investissement et des activités ne portant pas sur des investissements. Le Plan d'action donne un aperçu des mesures nécessaires pour respecter les obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal. Ce Plan d'action inclut la surveillance et le contrôle de la consommation des CFC à travers le système de permis, le développement et la mise en œuvre de nouvelles mesures de réglementation, lors que nécessaire, l'installation du Bureau de l'ozone au sein du Ministère du Tourisme et de la Protection environnementale et les campagnes de sensibilisation du public. Les activités d'investissement et de formation seront mises en œuvre dans le cadre du Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) proposé pour les CFC*

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS**

### **DESCRIPTION**

1. À la suite du référendum tenu le 21 mai 2006, le Monténégro a proclamé son indépendance et, en tant qu'état souverain, est devenu un État Membre des Nations Unies. Le 23 octobre 2006, le Monténégro a ratifié successivement la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal avec tous ses Amendements. La consommation des SAO au Monténégro en 1996 a été évaluée à 105 tonnes, ce qui correspond à sa consommation de référence. Ce volume équivaut à environ 0,175 kilogramme par tête d'habitant et rentre dans la limite de 0,3 kilogramme requise pour être parmi les pays visés à l'Article 5 du Protocole de Montréal.

2. Le Monténégro fait partie du groupe de pays à faible volume de consommation. En 2006, les SAO les plus consommées ont été les CFC (Groupe I Annexe A) utilisés pour les activités de maintenance et d'entretien en réfrigération et pour les équipements de climatisation. Environ 0,15 tonne PAO de CTC a été importée pour les applications de laboratoire en 2006. La consommation moyenne des halons est estimée approximativement à 300 kg PAO pour les années 1995-1997. Aucune importation de halons n'a été enregistrée au cours des années 2004-2006. La quantité totale de halon 1211 et de halon 1301 utilisés en 2007 dans les systèmes d'extinction d'incendie fixes avoisine 18 tonnes PAO. La consommation restante des SAO, soit 1,26 tonne ou 8% environ, correspond aux utilisations du HCFC-22. Le secteur de la réfrigération et de la climatisation représente environ 99% de l'ensemble de la consommation des SAO, soit 14 tonnes PAO de CFC et de HCFC.

3. Le Monténégro compte deux usines de fabrication en réfrigération. Aucune des installations n'utilise plus les SAO dans leur production. La compagnie « Obod » de fabrication de réfrigérateurs domestiques a été convertie à une technologie sans SAO à travers un projet d'investissement mis en œuvre avec l'aide du Fonds Multilatéral. Depuis sa création en 2003, «Kronus» fabrique des congélateurs grâce à une technologie sans SAO. Il n'existe pas d'autres utilisateurs industriels de SAO dans le pays.

4. Les activités d'élimination des SAO au Monténégro ont débuté lorsque ce pays faisait partie de l'ex République fédérale socialiste de Yougoslavie. Un certain nombre d'activités d'élimination ont été accomplies au Monténégro grâce à l'aide fournie dans le cadre du Fonds Multilatéral. En 2006, le gouvernement du Monténégro a adopté une loi régissant les importations et les exportations des SAO ainsi que des équipements contenant des SAO.

5. Le Programme de pays préparé par l'ONUDI contient une stratégie visant à assurer le respect des objectifs d'élimination des SAO fixés en vertu du Protocole de Montréal. Le gouvernement du Monténégro propose un plan d'action comportant une série de mesures gouvernementales pour l'application de la législation existante et l'introduction de nouveaux mécanismes efficaces. Le renforcement des capacités constitue l'une des priorités du gouvernement et sera mis en œuvre dans le cadre du projet de renforcement des institutions. L'équipe nationale, et un point focal désigné seront chargés de la surveillance, de la collecte et de la communication des données relatives aux SAO, du maintien des contacts avec le secteur industriel et les pays voisins, de l'organisation des campagnes de sensibilisation du public et du soutien à la mise en œuvre du PGEF. Le programme de pays donne un aperçu des objectifs et des composantes du PGEF qui sont notamment : la formation des agents des douanes et des

techniciens en réfrigération, la mise en place du système de récupération et recyclage, et la fourniture d'outils et d'équipements nécessaires pour les ateliers d'entretien en réfrigération.

6. Le gouvernement du Monténégro a pris l'engagement de respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal en réduisant sa consommation 2006 qui passera de 14 à 5 tonnes PAO en 2007, de 5 à 4 tonnes PAO en 2008, de 4 à 2 tonnes PAO en 2009 et de 2 à zéro tonnes PAO en 2010.

7. À sa 51<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement de la préparation de projet à un montant de 40 000 \$US pour la préparation du programme de pays et du PGEF du Monténégro. Le projet de renforcement institutionnel d'un montant de 30 000 \$US a été également approuvé à la même réunion pour mise en œuvre par l'ONUDI.

### **OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT**

8. Outre le programme de pays, le gouvernement du Monténégro a également soumis le PGEF à un coût proposé de 295 320 \$US. Les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur cette demande sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/46.

9. La consommation des CFC était de 0,83 tonne et de 1,12 tonne PAO en 2004 et en 2005 respectivement. En 2006, cette consommation, telle que déclarée au Secrétariat de l'ozone, était de 14 tonnes PAO, ce qui dépasse de manière significative la consommation cumulée des deux années précédentes. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI des explications sur les raisons d'un tel accroissement. L'ONUDI a expliqué que les importateurs du Monténégro ont réagi à l'indépendance du pays et à l'augmentation considérable des prix des CFC en demandant des permis d'importation pour 14 tonnes PAO. Ces permis ont été délivrés par le gouvernement du Monténégro. Cependant, au cours des années qui ont suivi, la délivrance des permis d'importation a été restreinte et le sera encore. Il apparaît que des quantités importantes de CFC ont été stockées et seront utilisées pour répondre aux besoins de l'entretien en réfrigération du reste d'équipements à base de CFC, après l'interdiction totale des importations des CFC dans le pays.

10. L'examen du rapport de vérification de 2006 présenté par l'ONUDI a révélé des incohérences dans les quantités de CFC importées au Monténégro en 2006, en rapport avec le plan national d'élimination des CFC pour la Serbie. La Serbie est la source d'approvisionnement en CFC du Monténégro. Le rapport de vérification montre que dans un cas, l'importation de 3,4 tonnes PAO de CFC-12 qu'aurait effectuée le Monténégro à partir de la Serbie, ne peut pas être corroborée du fait que les services des douanes serbes ne disposent d'aucun document relatif à cette exportation. En outre les 5,98 tonnes PAO de CFC-12 importées de la Serbie ont été enregistrées par le Monténégro comme faisant partie des 14 tonnes PAO qui représentent le total de ses importations de 2006. Le permis d'importation correspondant à cette quantité a été délivré par le Ministère du Tourisme et de la Protection environnementale le 26 décembre 2006. Et ce n'est qu'à la fin de janvier 2007 qu'une expédition a été livrée au Monténégro et enregistrée comme une partie des exportations de 2007 en Serbie. Le Secrétariat a signalé ces incohérences à l'ONUDI et au Secrétariat de l'ozone. La réaction du gouvernement du Monténégro est attendue.

11. Le Secrétariat a observé qu'il n'existe aucune association professionnelle dans le domaine de la réfrigération au Monténégro et qu'une telle association pourrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre des activités d'élimination dans le pays. L'ONUDI a indiqué que la création d'une association professionnelle dans ce domaine sera ajoutée dans le plan d'action gouvernemental et considérée comme une question prioritaire.

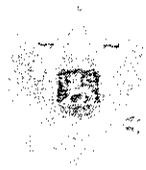
### **RECOMMANDATIONS**

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation du programme de pays du Monténégro, tout en soulignant que cette approbation ne signifie pas l'approbation des projets identifiés et leurs niveaux de financement. L'approbation du programme de pays du Monténégro devrait être sous réserve de toutes décisions que pourrait prendre le Secrétariat de l'Ozone suite à l'examen des données de consommation de 2006 fournies en vertu de l'article 7 par le gouvernement du Monténégro.

13. Le Secrétariat du Fonds recommande également de demander au gouvernement du Monténégro de communiquer des informations sur une base annuelle au Comité exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur la mise en œuvre des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para. 135). Le rapport initial couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007 devrait être soumis au Secrétariat du Fonds dans le format approuvé au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2008.

-----





*Republic of Montenegro*  
*Ministry of Tourism and Environment*

Ref: 01/501/07  
Podgorica, 13. 09. 2007.

UNIDO  
S.M. Si Ahmed, Director PTC/MEA

Dear Mr. Si Ahmed,

In the supplement of the document the Ministry of Tourism and Environment submits you the Final version of Country Programme and Terminal phase out management plan, which has been accepted by the Government of Montenegro at the session, held on 13.09.2007.

In order to obtain assistance for the phase out of Ozone Depleting Substances (ODS) in the Country we kindly ask you to forward previously mentioned document to the Multilateral fund of the Montreal protocol.

Sincerely yours,  
Deputy minister  
Sinisa Stankovic

CC: Youri Scrokin, PM

---

Rimski trg 46, PC »Vektra« 81000 Podgorica  
TEL: (+382) 81 482-145; FAX: (+382) 81 234-168  
E-mail: [ministarstvo\\_turizma@mn.yu](mailto:ministarstvo_turizma@mn.yu)  
Web: [www.mturizma.cg.yu](http://www.mturizma.cg.yu)



# COUNTRY PROGRAMME

## COVER SHEET

**Country:** Republic of Montenegro

**Lead National Agency:** Ministry of Tourism and Environmental Protection

**Lead Implementing Agency:** UNIDO

**Period Covered by  
Country Programme Phase Out Plan:** 2007-2009

### 1. PHASE OUT SCHEDULE

Substance	Base line	2006	2007	2008	2009	2010
Annex A Group I, CFCs	104.9	14.00	5.00	4.00	2.00	0
Annex A Group II, Halons	2.3	0	0	0	0	0
Annex B: Group I Other fully halogenated CFCs	0	0	0	0	0	0
Annex B Group II, CTC	1.1	0.15	0.17	0.17	0.17	0
Subtotal		14.15	5.17	4.17	2.17	0
Annex B Group III, 1,1,1-trichloroethane	0	0	0	0	0	0
Annex C Group I, HCFC	-	1.26	1.35	1.45	1.55	1.65
Total		15.41	6.52	5.62	3.72	1.65

## THE ACTION PLAN

Sector	Action	Date	Expected results
All	• Institutional Strengthening of the National Ozone Cell	December 2007	• Build capacity to implement the Protocol.
	• Collect and disseminate information on ODS phase-out and alternatives	Ongoing	• Build capacity and data reporting
	• Organize public awareness campaigns	January 2008	• Create awareness among public
	• First capacity building workshop steering Committee	March 2008	• Build capacity among Project steering Committee members
	• Preparation of Country Program and RMP	January – June 2008	• Program preparation
Regulations	• Plan of Action for the Ozone Layer protection	Ongoing	• Compliance with the obligations
	• Limit of ODS import decree	Ongoing	• Legislation on ODS
Terminal Phase-out Management Plan for CFC	• Introduce a national system of recovering and recycling of refrigerants	From January 2008	• Recovery and recycling network introduced
	• Train about 200 service technicians for good practice in servicing and up-to-date technologies through workshops	From January 2008	• Update refrigeration technicians and vocational schools
	• Custom officers training and update with refrigerant identifiers	From January 2008	• Monitoring and control of ODS imports.
	• Recovery and recycling machines, leak detectors, electrical measuring scales, training materials.	From January 2008	• Trained technicians update with adequate tools for good refrigeration practices
CTC	• Awareness workshop in CTC alternatives	April 2008	• CTC sector approach and awareness created
Halon	• Carry out an investigation on halon sector in the country	2008	• Halon sector information and update data

## PROJECTS FOR FUNDING

Project	Start Year	Duration	Estimated phase-out ODP tons	Assistance sought from the ML Fund (in US\$) excl.SC	Cost effectiveness US\$/kg
1. Institutional Strengthening	2007	3 years	N/A	180,000	N/A
2. TPMP	2007	3 years	6 -8	270,000	4-5
<b>Total</b>				<b>450,000</b>	

## EXECUTIVE SUMMARY

1. The Montreal Protocol on substances that deplete the ozone layer - MP, adopted in 1987, controls the production, consumption and trade of 96 different chemicals, which are known to deplete the ozone layer. These are known as Ozone Depleting Substances (hereinafter: ODS). The Republic of Montenegro became a party to the Montreal Protocol in 2006. All developed countries ceased production and consumption of ODS on 1 January 1996, while Montenegro as a developing country, operates under Article 5 of the MP. This means that Montenegro has a grace period till 2010 to phase-out of all ODS and is eligible for financial assistance from the Multilateral Fund.

Most of the Article 5 countries are in the final phase of realization of their Country Programmes and/or National Final Phase-out Programs. However, no country can obtain assistance until the Country Programme is approved by the Multilateral Fund. Such a Programme contains estimates of current and forecast consumption, imports and consumption by sector and description of the major consuming sectors. It contains the Government's chosen Strategy for phasing-out of the use of ODS and Action Plan to implement the Strategy. Finally it contains a description of projects (with estimated costs) needed to achieve the phase-out.

It is to be mentioned that Montenegro enterprises participated in realization of Country Programme for former state Federal Republic of Yugoslavia. In view of that fact substantial consumption from refrigeration manufacturing sector in Montenegro has been phased-out.

2. The Ministry of Tourism and Environmental Protection is the Government Body responsible for the Country Programme and has guided the preparation of this Program.

3. It is estimated that consumption of ODSs in Montenegro was 105 tons in 1996. This is equivalent to about 0.175 kilograms *per capita* (within 0.30 kilograms limited required for Status of MP Article 5). The estimated consumption for the Montreal Protocol base year of 1986 was about 450 ODP tons. It is important to note that the former SFR Yugoslavia in 1986 had estimated consumption of 8,400 ODP tons. In that time, "Obod" company had very large production of refrigeration and freezers, consuming 433 ODP tons (139 tons of CFC-12 and 294 tons of CFC-11). Decline between 1986 and 1996 is similar to the situation in most of the Republics of former Yugoslavia. If it were assumed that development of consumption would not be constrained then the estimated consumption in the year 2010 would be about 500 ODP tons.

4. Montenegro belongs to low volume consumption countries. The major consumption of ODS in Montenegro is for the maintenance and servicing activities in refrigeration and air conditioning sector (CFCs belong to Annex A Group I) which accounts for about 91% of all ODS consumption or 14 ODP tons. This is followed by solvent sector which accounts 1% of all consumption or about 0.15 ODP tons. The remaining consumption of 1.26 ODP tons, or about 8% are accounted for HCFC-22.

5. A few companies import ODS in Montenegro. Total imports (that is currently licensed by the Ministry of Tourism and Environmental Protection) amounted to 15.41 ODP tons in 2006.

6. The Government of Montenegro developed a strategy to promote the gradual ODS phase out. This consists of monitoring and licensing import and consumption, setting up a responsible unit in the Ministry, establishing appropriate laws and regulations, identifying projects, following up the maintenance needs of existing users and developing public awareness campaigns on the Ozone Depletion problem.

7. Two projects are proposed in the Country Programme:

- Institutional Strengthening
- Terminal Phase-out Management Plan,

The total incremental cost for the 2 proposed projects is 450,000 US\$.